

## **« Pas de recours aux fonds publics » et femmes migrantes victimes de maltraitance**

Au Royaume-Uni, certains migrants sont soumis à une condition appelée Pas de recours aux fonds publics (No Recourse to Public Funds) ou NRPF, qui peut avoir des conséquences de grande portée pour les femmes migrantes, en particulier celles qui vivent avec des abus ou de la violence.

Dans ce blog, nous discutons de ce qu'est le FNPR et de qui il est affecté, de ce qui constitue des « fonds publics » et de son effet sur les femmes quittant une situation abusive. Nous expliquons également certaines options disponibles et partageons des liens pour vous aider.

### **Qu'est-ce que le non-recours aux fonds publics ?**

Le non-recours aux fonds publics est une condition qui peut être liée au statut d'immigration d'une personne au Royaume-Uni. Lorsqu'une personne a l'intention d'entrer au Royaume-Uni, elle doit demander l'autorisation d'entrer et de rester dans le pays. Le type de permis qu'ils obtiendront deviendra leur statut d'immigration et, dans certains cas, il inclura la condition de non-recours aux fonds publics.

Le non-recours aux fonds publics restreint l'accès des migrants à certaines prestations de sécurité sociale et aux logements sociaux. C'est une condition qui fait partie de la politique d'environnement hostile du ministère de l'Intérieur, qui a été créée pour rendre la vie aussi difficile que possible pour les migrants vivants « illégalement » (c'est-à-dire sans documents) dans le pays.

Pourtant, les conséquences de cette situation sont particulièrement néfastes pour les femmes migrantes victimes de maltraitance. Sans le filet de sécurité qu'offre l'accès à ces types de fonds publics, ils sont confrontés à un risque accru de misère et d'exploitation, les forçant à prendre des décisions de survie afin de trouver la sécurité et d'avoir un toit sur leur tête.

### **Qui est concerné par le non-recours aux fonds publics ?**

La condition de non-recours aux fonds publics touche les personnes soumises au contrôle de l'immigration, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas la citoyenneté britannique. Il s'agit notamment des personnes qui résident au Royaume-Uni en vertu du statut d'immigrant, telles que :

- Visa d'époux
- Visa étudiant
- Permis de travail

Ou ceux qui sont :

- Demandeurs d' asile
- Immigrants clandestins
- Ont dépassé leur visa temporaire

Cette liste n'est pas exhaustive - il y a beaucoup d'autres situations où une personne ne pourrait pas avoir recours à des fonds publics attachés à son statut. Pour une liste complète, visitez [le site Web du réseau "No Recourse to Public Funds Network" \(Réseau de non-recours aux fonds publics\)](#).

En règle générale, si une personne est assujettie à la condition de non-recours aux fonds publics, cela sera indiqué sur son permis de résidence biométrique (BRP) comme indiqué dans l'image ci-dessous :

## **Qu'est-ce qui compte en tant que « fonds publics » ?**

Pour des fins de non-recours aux fonds publics, les fonds publics désignent les services fournis et/ou financés par le gouvernement énumérés dans la Loi de 1999 sur l'immigration et l'asile et les Règles sur l'immigration.

Voici quelques exemples de « fonds publics » : prestation pour enfants, prestation fiscale du conseil, allocation de subsistance pour personnes handicapées, aide au logement et aux sans-abri, soutien du revenu et crédit universel. Le ministère de l'Intérieur dispose [d'une liste complète des « fonds publics »](#) applicables à la procédure de non-recours aux fonds publics. Il est important de savoir que la condition de non-recours aux fonds publics ne s'applique qu'aux fonds publics inclus dans la liste du ministère de l'Intérieur.

Une personne dont le statut au Royaume-Uni est soumis à la condition de Non-recours aux fonds publics n'est pas autorisée à accéder à l'un des « fonds publics » de la liste. Toutefois, cela signifie également que cette même personne peut avoir accès à une aide financée par des fonds publics qui ne figure pas sur la liste, par exemple une aide juridique financée par le Scottish Legal Aid Board, des déjeuners scolaires gratuits, une aide à la petite enfance ou l'accès à certains services du NHS.

## **Non recours aux fonds publics et les femmes migrantes victimes de maltraitance**

La condition de Non-recours aux fonds publics empêche les femmes migrantes d'accéder au filet de sécurité sociale qui existe pour protéger les plus vulnérables de notre société. Une des restrictions que Non recours aux fonds publics impose aux migrants est l'aide financière et l'aide au logement.

Sans ce filet de sécurité, les femmes migrantes qui dépendent de leur agresseur pour se nourrir et se loger pourraient avoir du mal à quitter la relation et à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Cela signifie qu'ils sont souvent forcés de choisir entre rester avec l'auteur de l'infraction ou faire face à la pauvreté et au sans-abrisme de la rue.

Dans de nombreux cas, les femmes peuvent se voir refuser un refuge si celui-ci est financé par le gouvernement. Cela laisse les femmes migrantes sans recours aux fonds publics avec des options limitées pour un logement sûr.

La seule exception concerne les enfants (moins de 18 ans) et les adultes vulnérables (c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 18 ans qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes ou de se protéger). En vertu de la loi, les autorités locales ont le devoir de protéger ces groupes lorsqu'ils sont confrontés à la misère et au sans-abrisme. Les autorités locales ont le pouvoir de subvenir aux besoins de l'enfant ou de la personne vulnérable et de leur famille, quelle que soit la condition du PNRF.

## **Je suis victime d'abus et j'ai la condition "Non-recours aux fonds publics", quelles sont mes options ?**

Les options disponibles dépendront du type de statut d'immigration que vous avez. Le droit de l'immigration au Royaume-Uni est extrêmement complexe et nous vous recommandons d'[obtenir des conseils juridiques spécialisés](#).

Vous pouvez rechercher des avocats d'immigration/d'asile sur le [site Web de la Law Society of Scotland](#). Si vous ne savez pas par où commencer, vous pouvez nous contacter via [notre service d'assistance juridique](#) ou en prenant rendez-vous dans l'une de nos [chirurgies](#).

Il est important de noter que si vous avez besoin d'une aide financière pour payer les frais juridiques, vous pouvez demander une aide juridique auprès du Scottish Legal Aid Board, car cela ne compte pas comme un « fonds public ».

D'autres options sont disponibles dans les situations spécifiques suivantes :

**Autorisation de rester sur la base de la vie privée ou familiale :** Si vous avez une "autorisation de rester sur la base de la vie privée ou familiale", vous pouvez demander au ministère de l'Intérieur de supprimer la condition "Non-recours aux fonds publics".

Cependant, pour postuler, vous devrez démontrer que votre situation a changé, par exemple, que vous êtes maintenant dans la pauvreté ou que votre très faible revenu affecte le bien-être de votre enfant. La demande de suppression de la condition Non-recours aux fonds publics est gratuite et peut être faite via le site Web le [site web du ministère de l'intérieur \(Home Office\)](#).

**Visa conjoint :** si vous vivez avec votre mari ou partenaire qui a la citoyenneté britannique ou que vous quittez pour rester au Royaume-Uni et que vous avez un visa conjoint, vous êtes alors soumis au Non-recours aux fonds publics. Si la relation prend fin et que vous décidez de vous séparer, vous perdrez automatiquement votre autorisation de rester au Royaume-Uni.

Cependant, il existe des options si la raison de la séparation était la violence conjugale. Vous pouvez demander un permis de séjour illimité par le biais de la [demande de DV ILR SET](#), mais cela est limité à des situations spécifiques où votre visa actuel est lié à un mari ou un partenaire qui est britannique, résident permanent ou réfugié.

Pour présenter une demande, vous devez fournir une preuve de la violence conjugale (p. ex. une déclaration de culpabilité ou un rapport de police, un dossier médical, entre autres). Si cette demande est acceptée, vous obtiendrez une « autorisation de séjour pour une durée indéterminée avec recours à des fonds publics ». Il peut y avoir d'autres options qui s'offrent à vous si vous ne répondez pas aux critères de cette application, c'est pourquoi il est important que vous obteniez des conseils juridiques.

Pendant que votre demande ILR SET DV est en cours d'examen, vous pouvez également demander un accès temporaire (jusqu'à trois mois) aux fonds publics via l' [application de concession Destitution Domestic Violence \(DDV\)](#). Les deux demandes sont adressées au ministère de l'Intérieur et vous remplissez le formulaire avec l'aide d'un avocat ou d'une personne qualifiée pour l'OISC 1.

Avant tout, si vous vous trouvez dans une situation de violence et que vous êtes soumis à la condition de Non-recours aux fonds publics, il est important d'obtenir des conseils juridiques spécialisés afin de comprendre et d'évaluer vos options. Si vous ne savez pas par où commencer, [appelez notre service d'assistance juridique pour obtenir de l'aide](#).

## Obtenir de l'assistance

- **Scottish Women's Rights Centre (Centre écossais des droits des femmes)**

Si vous êtes une femme, que vous êtes soumise à la condition de Non-recours aux fonds publics et que vous avez été victime d'abus, nos avocats et nos défenseurs peuvent vous donner des conseils initiaux.

[Appelez nos lignes d'assistance](#) ou prenez rendez-vous pour l'une de nos [chirurgies juridiques](#).

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les autres aides disponibles pour les femmes migrantes soumises à la condition de Non-recours aux fonds publics. :

### **Hébergement d'urgence pour les femmes avec NRPF**

- **Ubuntu Women's Shelter (Abri Ubuntu pour femmes)**

Ce centre d'hébergement peut fournir un logement d'urgence de 72 heures à 1 semaine aux femmes soumises à Non-recours aux fonds publics

Site Internet : [ubuntu-glasgow.org.uk](http://ubuntu-glasgow.org.uk)

- **Southall Black Sisters – Fonds sans recours**

Ce fonds est destiné à soutenir les organisations qui leur permettent de couvrir les frais de logement et de subsistance des femmes migrantes. L'organisation devrait payer les coûts à l'avance et elle peut alors demander à être remboursée par l'intermédiaire du fonds.

Site Internet : [southallblacksisters.org.uk/no-recourse-fund](http://southallblacksisters.org.uk/no-recourse-fund)

- **Groupes locaux d'aide aux femmes écossaises**

Certains groupes d'aide aux femmes peuvent être en mesure d'offrir un refuge aux femmes migrantes qui fuient la maltraitance. Cependant, cela dépendra de la situation spécifique des femmes et des fonds disponibles au sein du groupe. Vérifiez directement auprès de votre groupe local d'aide aux femmes : [womensaid.scot/find-nearest-wa-group](http://womensaid.scot/find-nearest-wa-group).

### **Soutien émotionnel**

- **Rape Crisis Scotland National Helpline (Service d'assistance téléphonique sur le viol - ouvert tous les jours, de 18 h à minuit)**

Téléphone : 08088 01

0302Text : 07537410027Email

: [support@rapecrisisscotland.org.uk](mailto:support@rapecrisisscotland.org.uk)

- **Domestic Abuse and Forced Marriage Helpline (Service d'assistance téléphonique sur la violence familiale et le mariage forcé - ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)**

Téléphone : 0800

0271234Courriel

: [helpline@sdafmh.org.uk](mailto:helpline@sdafmh.org.uk) Webchat : [sdafmh.org.uk](http://sdafmh.org.uk)

- **Saheliya**

Soutient les femmes et les filles noires, ethniques minoritaires, demandeuses d'asile, réfugiées et migrantes (12+) dans la région d'Édimbourg et de Glasgow grâce à des services et des activités de bien-être. Leurs services sont disponibles en :

**Édimbourg** : 0131

[5569302info@saheliya.co.uk](mailto:5569302info@saheliya.co.uk)

**Glasgow** : 0141

[5526540admin.glasgow@saheliya.co.uk](mailto:5526540admin.glasgow@saheliya.co.uk)

- **AMINA – The Muslim Women Resource Centre (AMINA – Centre de ressources pour les femmes musulmanes)**

Elles apportent un soutien émotionnel et pratique aux femmes appartenant à des minorités ethniques. Leur assistance est disponible dans différentes langues et vous pouvez les contacter via leur ligne d'assistance.

Téléphonez au : 0808 801 0301

[Cliquez ici pour](#) accéder au chat en ligne et à d'autres lignes d'assistance.

## Plaidoyer et soutien pratique

- **Shakti Women's Aid**

Ils offrent un soutien aux femmes migrantes à Édimbourg et dans l'est, le centre et l'ouest du Lothian ; et ont un service de sensibilisation à Fife, à Dundee et à Forth Valley (Stirling, Falkirk et Clackmannanshire).

Site Internet : [shaktiedinburgh.co.uk](http://shaktiedinburgh.co.uk)

- **Hemat Gryffe Women's Aid**

Ils fournissent un soutien spécialisé aux femmes de la communauté ethnique asiatique, noire et minoritaire qui ont été victimes de violence familiale.

Site Internet : [hematgryffe.org.uk](http://hematgryffe.org.uk)

## Informations utiles

- **Le COSLA Migration Partnership** (qui comprend nos partenaires JustRight Scotland et le réseau NRPF) a créé un [guide utile et facile à suivre pour comprendre quels droits et services un migrant soumis au Non-recours aux fonds publics peut avoir accès en Ecosse](#).
- **COVID-19/Coronavirus** : Le COSLA Migration Partnership a également créé un cadre pour [soutenir les migrants sans recours aux fonds publics pendant la pandémie de COVID-19](#).
- **Le réseau NRPF** rassemble les autorités locales et les organisations partenaires pour améliorer la réponse aux migrants ayant des besoins de soins qui sont soumis à Non-recours aux fonds publics. Site Internet : [nrpfnetwork.org.uk](http://nrpfnetwork.org.uk).